

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 02 MARS 2020

L'an **deux mille vingt** et le **deux** du mois **de mars** à **15 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **24 février 2020.**

Date d'affichage : **25 février 2020.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Denis MALOSSANE - Antoine PES - Serge VASELLI –

Absent excusé : M. Bernard BATIFOULIER -

Etait absent : M. Lionel VOGEL –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2020/09 Pour : 06

Contre : 00

Abstention : 01

OBJET : BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget unique de la Commune au titre de l'année 2020.

La section de fonctionnement fait ressortir des dépenses équilibrées aux recettes pour un montant de 926 376,86 €.

La section d'investissement fait ressortir des dépenses qui sont égales aux recettes pour un montant de 396 992,86 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, le budget de la Commune comme présenté par Monsieur le Maire, au titre de l'année 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO